

COPIES : A-C LACRESSE, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX  
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, A. GEORGEON

**VILLE DE PULNOY**

CR N°2013/153 - SA/MCC

**Réunion Conseil Municipal du 26 SEPTEMBRE 2013**

**Etaients présents** : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI ROYER PERROLLAZ ANDRE HOUDRY  
BOISSEZ NICOLA WEHRLLEN PELTIER CASTELA SIMON GEORGES VULCANO OGIEZ  
MARCHAL-BATT DEVITERNE GOUDOUT MILLOT MARCHAL

**Absents excusés** :

JM HEINLY a donné pouvoir à D. FEUILTAINE  
JF PICCOLI a donné pouvoir à M. PICCOLI  
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à G. ROYER  
S. VAGUENEZ a donné pouvoir à M. ROYER  
P. BROUSSIER a donné pouvoir à A. ANDRE  
A. FROMENT

**Secrétaire** : M. OGIEZ

Approbation du compte-rendu de la séance du 05 septembre 2013 : pas d'observation.

**1) Rapport d'activité 2012 du Grand Nancy**

N. GOUDOUT prend acte du rapport, mais regrette que la coopération entre le Grand Nancy et les autres collectivités territoriales n'apparaisse pas. On parle de l'humain, mais on sent aussi beaucoup de technicité. Il reste beaucoup à faire pour les habitants, notamment pour les quartiers sensibles.

Le Maire répond que les quartiers sensibles ont engagé, à travers l'ANRU, plus de 160 millions d'euros. Des actions de solidarité sont mises en place, par exemple pour les tarifs de l'eau ou des transports. Beaucoup d'actions sont menées pour les habitants, mais peut-être n'en parle-t-on pas assez.

Le Maire rappelle par ailleurs que le domaine social est du ressort du Conseil Général.

N. GOUDOUT ajoute qu'il y a aussi la cohésion sociale, c'est-à-dire comment l'humain vit tous les aspects du rapport.

D. DEVITERNE fait remarquer que les mécontentements des usagers du réseau de transports en commun ne figureront que dans le rapport de l'année 2013, examiné en 2014.

Le Maire précise que toutes les collectivités qui ont restructuré leur réseau de transport en commun ont rencontré des « cafouillages ». Dans l'agglomération, il y a aussi des « cafouillages », dus à des dysfonctionnements, volontaires ou involontaires. La mairie a exigé de Transdev que la ligne 3 passe par le centre de Pulnoy pour aller à Cora. D'autre part, les bus de la ligne 5 vont être doublés aux heures de pointe. Tous ces ajustements étaient prévisibles. Au 1<sup>er</sup> décembre, ces changements devraient être opérationnels.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2012 du Grand Nancy.

**2) Rapport annuel 2012 du Grand Nancy sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement**

F. PERROLLAZ fait une synthèse du rapport.

D. DEVITERNE souhaite saluer la décision communautaire de proposer des tarifs sociaux, qui a conduit la gauche du Grand Nancy à voter pour.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2012 du Grand Nancy sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

**3) Rapport annuel 2012 du Grand Nancy sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

F. PERROLLAZ fait une synthèse du rapport.

Le Maire précise que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a baissé de 5% en raison d'une diminution de tonnages collectés.

D. DEVITERNE regrette que la gauche du Grand Nancy ait été injustement accusée de ne pas avoir voté cette baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ceci en raison d'un vote global des taux.

Le Maire souhaite rectifier cette position, puisque le budget des déchets est un budget annexe, voté à part. Le taux est donc, lui aussi, voté à part.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2012 du Grand Nancy sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

#### **4) Budget 2013 – décision modificative n° 1**

G. NICOLA explique les ajustements de crédits listés dans la décision modificative.

A. MARCHAL comprend que l'inscription, en section d'investissement, des 1 000 € d'actions pour la SPL Grand Nancy Habitat se substitue à l'inscription initiale en section de fonctionnement, mais souhaite savoir pourquoi ces 1 000 € n'apparaissent pas en moins en fonctionnement.

Le Maire répond que cette somme tombe dans « le pot commun ».

D. DEVITERNE fait remarquer que la décision modificative présentée en commission présentait une erreur : en effet, il avait été inscrit que les travaux d'embellissement étaient financés en partie par EHC, au lieu de Nouveau Logis de l'Est.

Vote : à l'unanimité

#### **5) Football Club de Pulnoy – Demande d'une subvention complémentaire**

N. HOUDRY expose l'objet de la délibération et précise que le club de Pulnoy jouera contre Saint Dié pour le 4ème tour de la Coupe de France dimanche à 15h.

Vote : à l'unanimité

#### **6) Adhésion 2013 au réseau Gérard Cuny et signature de l'avenant à la convention constitutive**

A. ANDRE expose l'objet de la délibération et ajoute que le 17 juin dernier a été présentée une mesure gouvernementale désignant le réseau Gérard Cuny comme faisant partie d'un territoire d'observation au niveau national.

Vote : à l'unanimité

#### **7) Zac des Résidences Vertes : précision dénomination des voies**

F. PERROLLAZ présente l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

#### **8) Convention de partenariat entre la Ville de Pulnoy et l'association « Les Amis du Verger de Pulnoy »**

F. PERROLLAZ explique l'objet de la délibération.

Le Maire précise que la ville a reçu la 1ère récolte de miel des nouvelles ruches.

N. GOUDOUT : on suppose, à travers cette délibération et cette convention, que les habitants des Résidences Vertes vont s'approprier le verger alors qu'ils ne sont pas encore là.

Vote : à l'unanimité

#### **9) Clarification du Droit de Préemption Urbain**

F. PERROLLAZ explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

#### **10) Contrat Local de Sécurité 2013-2018 : autorisation donnée au Maire de signer le contrat**

A. ANDRE donne lecture de la délibération.

N. GOUDOUT trouve dommage que le Conseil n'ait pas eu le bilan de l'ancien Contrat Local de Sécurité.

A. ANDRE répond qu'il est consultable sur le site internet.

Le Maire suggère que ce bilan soit proposé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Il faut souligner l'importance du partenariat entre les collectivités, le Procureur, le Préfet et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, qui permet une réelle prise en compte des problématiques de chaque commune.

D. DEVITERNE regrette que le CLS soit beaucoup axé sur les sanctions, notamment pour lutter contre les incivilités.

Le Maire répond que le CLS prévoit aussi des actions de prévention. Mais malheureusement, la prévention seule ne marche pas.

Pour D. DEVITERNE, dans l'idéal, la prévention devrait suffire.

M. PICCOLI explique que le CLS instaure un nouveau dispositif : le RAPP, qui permet de prendre en charge les personnes fragiles qui ne rentrent dans aucun dispositif social. Ce RAPP s'appuie sur une expérience réussie dans le lunévillois.

N. GOUDOUT précise que le RAPP n'est destiné qu'à la prise en charge de personnes en grande difficulté.

A. ANDRE répond que lors des différentes réunions de présentation de ce dispositif, il a été expliqué que la situation psychologique était une condition pour qu'une personne puisse relever du RAPP.

N. GOUDOUT poursuit en rappelant que la charte du RAPP prévoit bien la notion de danger.

Vote : à l'unanimité

**11) Prolongation de l'adhésion de la ville de Pulnoy au Plan Local de l'Insertion et de l'Emploi (P.L.I.E.) pour l'année 2013**

D. PELTIER rappelle qu'une permanence du PLIE a lieu à Pulnoy les lundis après-midi tous les 15 jours et donne lecture du projet de délibération.

D. DEVITERNE fait une remarque sur la formulation du paragraphe concernant les objectifs. Il faudra remplacer « qualitatifs » par « quantitatifs ».

Vote : à l'unanimité

**12) Cession d'un matériel espaces verts – sortie de l'inventaire**

D. FEUILTAINE donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

**13) Association Familles Rurales : deuxième demande d'occupation du centre socio-culturel pour les 19 et 20 octobre 2013**

M. OGIEZ donne lecture du projet de délibération.

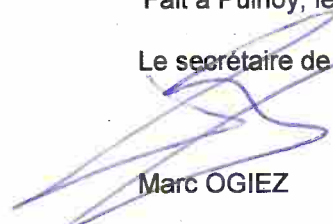
Pour N. GOUDOUT, la mise à disposition gratuite pourrait être appliquée, car il s'agit d'une intervention ouverte au public.

Le Maire répond que le public, pour bénéficier des actions proposées par l'association, devra payer.

Vote : à l'unanimité.

Le Maire,  
  
Gérard ROYER



Fait à Pulnoy, le 10 octobre 2013  
Le secrétaire de séance,  
  
Marc OGIEZ

